

Création d'une formation interne

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Développement des compétences**
 - **Maitrise et transfert de savoir-faire professionnels**

La certification « Création d'une formation interne » a été conçue et est reconnue par plusieurs branches professionnelles. Elles utilisent le référentiel de certification dans le cadre de leur propre dispositif de certification pour les candidats à la certification relevant de leur propre branche.

Cette certification de compétences professionnelles est interbranches (CCPI).

Dans le cadre d'une action de formation interne, le concepteur d'un ou plusieurs modules de formation accomplit les activités suivantes:

- Ingénierie pédagogique : élaboration des contenus et des supports pédagogiques
- Mise en œuvre des actions de formation : gestion des participants et du matériel, identification de la motivation des formés et de leur niveau de connaissances de départ, maintien de l'intérêt des formés
- Evaluation : élaboration d'un système d'évaluation adapté, organisation de l'évaluation, mesure des acquis des participants et contribution à leur autonomie

Capitalisation : réalisation d'un bilan des actions de formation, communication sur les résultats obtenus, réalisation d'une veille régulière et proposition des pistes d'amélioration

Code(s) NAF : **17.12Z**, **26.12Z**, **24.42Z**, **14.11Z**,
72.19Z, **72.11Z**, **21.20Z**, **21.10Z**

Code(s) NSF : **333n**, **315m**, **333**

Code(s) ROME : **K2102**, **K2111**

Formacode : **44577**

Date de création de la certification : **26/02/2016**

Mots clés : **Formation professionnelle**,
Ingénierie de formation,
formation de formateur,
Evaluation et qualité de la formation

Identification

Identifiant : **2225**

Version du : **05/07/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Plusieurs CPNE de branches professionnelles ont souhaité apporter une attention toute particulière à la professionnalisation des formateurs internes aux entreprises. Avis des CPNE des branches professionnelles : Textile/Habillement Métallurgie Industries de santé Intersecteur Papier Carton**

Non formalisé :

- **Les entreprises adhérentes aux branches professionnelles signataires de la Charte CQPI sont à l'origine de la création de cette certification. Elles reconnaissent l'utilité de cette certification pour son titulaire compétences. Cette certification participe à sa montée en compétences et à la valorisation des compétences acquises.**
□ **Courriers Métallurgie : SEB, ST Micro, Thales, PSA, Arcelor, Emerson-Leroy Somer, DCNS, Bureau Veritas** □

**Courriers Textile
MacoPharma, Lener
Cordier, Courriers
Habillement Simon
Fonlupt, Grandis**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Attester des compétences professionnelles du salarié qui exerce la mission d'analyser un besoin, concevoir, élaborer, créer, préparer un ou plusieurs modules de formation interne et de développer ainsi des compétences d'ingénierie pédagogique.

Contribuer à la démarche qualité du processus de certification par une reconnaissance de la professionnalisation de ces salariés

Apporter une valeur ajoutée aux salariés bénéficiaires au sein des entreprises en leur permettant de faire évoluer leurs compétences.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- A la demande des CPNE et des entreprises, cette certification vient compléter les certifications existantes inscrites au RNCP (Titres, Diplômes, CQP) visant des métiers et/ou des qualifications, par des certifications destinées à être inscrites à l'Inventaire et reconnaissant des compétences associées à des missions

Descriptif général des compétences constituant la certification

Capacité 1 : Concevoir les supports pédagogiques

Analyser la commande de prestation de formation et formaliser un programme de formation (objectif, finalité, durée...)

Préparer la séance de formation, le déroulé et la progression pédagogique

Sélectionner les modalités pédagogiques

Créer et déterminer les outils et modalités d'évaluation favorisant les mises en situation professionnelle

Elaborer des supports de formation visuels et des outils d'évaluation.

Capacité 2 : Former les formateurs

Préparer la séance de formation

Utiliser des techniques d'animation pédagogique adaptées

Mobiliser le groupe et faciliter la compréhension de chaque participant

Capacité 3 : Créer les actions d'évaluation

Concevoir des supports d'évaluation adéquats

Organiser les conditions des actions d'évaluation selon des critères prédéfinis

Mesurer les acquis des participants « formateurs » et contribuer à leur autonomie (transfert en situation de travail, déploiement d'une action de formation en milieu de travail...)

Capacité 4 : Contribuer à l'amélioration continue des modules de formation créés

Réaliser un bilan des actions de formation

Participer à l'établissement des indicateurs et renseigner les données contribuant à l'amélioration continue

Proposer des pistes d'amélioration à partir d'une veille régulière (pédagogique, technique, juridique...)

Public visé par la certification

Tous publics

Modalités générales

Le référentiel est conçu pour être mis en œuvre à l'issue d'une action de formation courte ou longue, en situation en entreprises, en situation reconstituée, en continu, en alternance.

Durée : 35 heures maximum

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le Certificat de Compétences Professionnelles Interbranches « Création d'une formation interne » s'inscrit dans la continuité de la Loi du 19 décembre 2014 sur la réforme de la formation professionnelle. La Certification de Compétences Professionnelles Interbranches « Création d'une formation interne » certifie la qualité des missions pour la création d'un ou plusieurs modules de formation interne conduites indépendamment des actions de formation.

Le titulaire de cette certification disposera de ces compétences, dans le cadre d'une montée en compétences d'un salarié ou d'un demandeur d'emploi, d'un transfert de savoir-faire... Ceci constituera pour son titulaire un avantage pour se positionner sur un marché du travail reconnaissant de plus en plus les compétences acquises et donc la capacité à les accompagner et à transférer ses savoir-faire et savoir-être.

Pour l'entité utilisatrice

La Certification Professionnelle Interbranches « Création d'une formation interne » participe à la qualité des processus de certification attendue par les entreprises, à l'accompagnement et de la réussite des parcours de formation de collaborateurs, elle facilite l'harmonisation des processus. Elle contribue aussi à la professionnalisation et la reconnaissance des missions par ses pairs.

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun

Compétences évaluées

Capacité 1 : Concevoir les supports pédagogiques

Analyser la commande de prestation de formation et formaliser un programme de formation (objectif, finalité, durée...)

Préparer la séance de formation, le déroulé et la progression pédagogique

Sélectionner les modalités pédagogiques

Créer et déterminer les outils et modalités d'évaluation favorisant les mises en situation professionnelle

Elaborer des supports de formation visuels et des outils d'évaluation.

Capacité 2 : Former les formateurs

Préparer la séance de formation

Utiliser des techniques d'animation pédagogique adaptées

Centre(s) de passage/certification

- Chaque CPNE habilite les centres de passage/certification
- Centres de passage listés par la CPNE Métallurgie
- Centres de passage listés par la CPNE commune Textile - Habillement
- Centres de passage listés par la CPNE de l'Intersecteur papier

Mobiliser le groupe et faciliter la compréhension de chaque participant
Capacité 3 : Créer les actions d'évaluation

Concevoir des supports d'évaluation adéquats
Organiser les conditions des actions d'évaluation selon des critères prédéfinis

Mesurer les acquis des participants « formateurs » et contribuer à leur autonomie (transfert en situation de travail, déploiement d'une action de formation en milieu de travail...)

Capacité 4 : Contribuer à l'amélioration continue des modules de formation créés

Réaliser un bilan des actions de formation
Participer à l'établissement des indicateurs et renseigner les données contribuant à l'amélioration continue
Proposer des pistes d'amélioration à partir d'une veille régulière (pédagogique, technique, juridique...)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

Carton

- Centres de passage listés par la CPNE des industries de la santé

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Le Certificat de Compétences Professionnelles Interbranches (CCPI) est délivré par la CPNE dont le titulaire relève

Plus d'informations

Statistiques

Le nombre de salariés concernés par cette certification est supérieur à 200 par an.

Autres sources d'information

www.textile.fr

www.leem.org

www.unidis.fr

www.uimm.fr